

# Guide du tri des déchets organiques

#### Déchets de cuisine



Restes de repas, épluchures de fruits et légumes, os, coquilles d'œufs, de noix, de moules,...

#### Petits déchets de jardin



Plantes d'appartement, herbes, petits branchages, tontes, fleurs fanées,...

#### **Autres déchets**



Papiers essuie-tout, serviettes en papier, litières biodégradables pour animaux, sachets de thé, marc et filtres à café...

### **ASTUCES**

Collecte en

porte-à-porte\*

tibi

### Si vous avez un jardin, compostez!

50% de votre sac blanc est rempli de déchets organiques, biodégradables et compostables. Apprenez à les transformer en terreau bien utile.

Téléchargez la brochure sur www.tibi.be ou demandez-la au 0800 94 234.

### DANS LES DÉ-**CHETS ORGANIQUES?**





**TOUS LES LANGES** SONT INTERDITS DANS LE CONTENEUR VERT ET DANS LE SAC BIO DES DÉCHETS ORGANIQUES.

JETEZ-LES DANS LE CONTENEUR GRIS **OU LE SAC BLANC DES DÉCHETS RÉSIDUELS** 



#### \*Les sacs biodégradables sont uniquement autorisés à Châtelet et Fleurus. Les conteneurs verts sont utilisés dans les communes d'Aiseau-Presles, Anderlues, Courcelles, Farciennes, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles.

# Strictement interdits dans les conteneurs verts et sacs biodégradables

#### À DÉPOSER DANS LE SAC BLEU PMC



plastique



Films et sacs en plastique

#### À DÉPOSER DANS LE SAC BLANC OU CONTENEUR GRIS



19



# Guide du tri du Nouveau Sac Bleu

#### RAPPEL





Bouteilles, flacons, bidons, barquettes, raviers, pots, tubes, films, sacs et sachets, emballages en plastique

### EMBALLAGES **M**ÉTALLIQUES



Canettes et boîtes de conserve, barquettes, raviers, aérosols, couvercles, bouchons et capsules



Cartons à Boissons

Cartons à boisson

### Collecte en porte-à-porte



#### Les règles pour un bon recyclage



Égouttez et videz bien tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.



Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-les séparément.



N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

### Strictement interdits dans le Nouveau Sac Bleu mais à déposer au recyparc













Petits objets en plastique qui ne sont pas des emballages d'un volume inférieur à 10 l, sans pile ni métal (seaux, boites, gobelets et boîtes en plastique, pochettes vides pour CD/DVD, jouets en plastique sans piles ni métaux, etc.)

Frigolite

- Emballages avec bouchon de sécurité enfant (ex.: déboucheurs corrosifs, détartrants corrosifs pour toilettes):
- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants : 🚳 📣
- Emballages d'huile de moteur et lubrifiant, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone.
- Seringues (dans un contenant rigide).

# (I) Strictement interdits dans le Nouveau Sac Bleu

• Emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux, ...



• Les emballages avec bouchon de sécurité enfant :



Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :



- Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone.
- Les emballages avec une contenance supérieure à 8 l.





• Autres objets :



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.









# Guide du tri du papier/carton





#### **Remarques:**

- Enlevez le film en plastique d'emballage des publications et jetez-les dans votre sac bleu PMC.
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées.

Collecte en porte-à-porte ou en recyparc

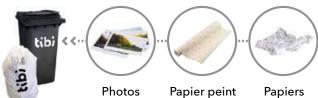




À DÉPOSER DANS LES DÉCHETS **ORGANIOUES OU LE SAC BLANC** 



À DÉPOSER DANS LE SAC BLANC OU CONTENEUR GRIS



aluminium et cellophane

### Strictement interdits dans le verre

À DÉPOSER AU RECYPARC







conteneurs enterrés, en bulles à verre ou au recyparc.

Porcelaine, céramique et terre cuite



Verre plat tel que vitre et miroir, opaline et cristal



Ampoule éco et tube





En savoir plus sur le tri sélectif et le recyclage? Rendez-vous sur: www.fostplus.be



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.